

- 13.2 Ventes de Garage 20 au 22 mai 2023 – Autorisation;
13.3 Appui d'une initiative municipale, afin de demander une bonification des programmes gouvernementaux – Appui;

14. Rapport des élus – Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05-129

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2023 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-130

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2023 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2023-05-131

4.1 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE AVRIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril;

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	30 270,72 \$
Comptes du mois déjà payés	2 342,83 \$
Comptes du mois à payer (+ loisirs)	61 705,38 \$
SOUS-TOTAL	94 318,93 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois d'avril.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec une période de questions est offerte à l'assistance.

6. CORRESPONDANCES

- Procès-verbal du 22 mars 2023 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- Procès-verbal de la Régie d'aqueduc Richelieu-centre du 20 avril 2023.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS – MADAME JACYNTHÉ POTVIN

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Jacynthe Potvin déclare qu'elle et son conjoint sont administrateurs de la Coop Telsys Solutions et qu'en conséquence, elle ne participera pas d'aucune manière aux délibérations, ni ne tentera d'influencer d'aucune manière la décision du conseil municipal portant sur le point 7.1 de l'ordre du jour. Madame Potvin quitte la salle du conseil.

2023-05-132

7.1 **RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION – OFFRE DE SERVICE DE COOP TELSYS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'offre de service de COOP Telsys accepté par la résolution numéro 2023-04-103;

CONSIDÉRANT une charge supplémentaire de travail pour 1 technicien de surplus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
 appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d'autoriser un ajout au montant de 600 +taxes pour l'ajout de temps d'un technicien supplémentaire.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

Madame Jacynthe Potvin reprend son siège.

7.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 534-2023 – DÉPÔT**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Francis Hébert, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente relativement à des modifications au règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité dans le but de modifier le tarif applicable pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau ainsi qu'une renumérotation de l'annexe.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur Francis Hébert dépose une copie du projet de règlement 534-2023 relativement à des modifications au règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la Municipalité

2023-05-133

7.3 **LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE ET TAXATION – MODULE TÉLÉTRANSMISSION TAXATION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le logiciel de gestion municipale volet de gestion financière et de la taxation;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de paiement des taxes municipales payées de manière électronique;

CONSIDÉRANT QUE les encaissements sont actuellement réalisés manuellement par le personnel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informatiser cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a soumis une proposition pour l'utilisation du module de télétransmission – taxation :

-	Prix des licences - coût unique	655,00 \$
-	Prix des services professionnels – formation	410,00 \$
-	Total des coûts uniques	<u>1 065,00 \$</u>
-	Prix du programme – frais annuel	<u>163,00 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU d'accepter la proposition du 25 avril 2023 de PG Solutions pour les licences, la fourniture, l'installation et la formation du module de télétransmission – taxation et ce aux coûts mentionnés précédemment plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-134

7.4 **CONDITIONS DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé en mars dernier en vertu de sa résolution 2023-03-075 à l'adoption de sa politique des conditions de travail 2023 pour ses employés;

ATTENDU QUE ladite politique (échelle salariale) n'inclut pas le poste de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder à la directrice générale la même augmentation que celle accordée au personnel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'accorder à la directrice générale et greffière-trésorière une majoration de son taux horaire de 7% effectif depuis le 1er janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-135

7.5 **REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS – 7 JUIN 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au refinancement de certains règlements dont le terme de l'emprunt arrive à échéance le 7 juin 2023;

ATTENDU QUE la hausse importante des taux d'intérêts au cours de la dernière année et le fait qu'une partie importante de cet emprunt est supportée par les revenus des activités de fonctionnement;

ATTENDU QU'une partie, soit 40,2 % du règlement 398-2003 est à la charge d'un secteur et que par conséquent il y a lieu de refinancer seulement cette portion de la dette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU:

QUE le conseil municipal rembourse à même le surplus accumulé non affecté les sommes suivantes :

-	Règlement 398-2003	175 000 \$
-	Règlement 471-2010	115 200 \$

QUE le conseil municipal refinance une partie du règlement 398-2003 dont le remboursement de la dette est affecté à un secteur :

-	Règlement 398-2003	117 600 \$
---	--------------------	------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-136

7.6 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL - MODIFICATION**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 5 décembre dernier sa résolution 2022-12-302 par laquelle il a établi son calendrier pour la tenue des séances ordinaires du conseil;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier son calendrier conformément aux articles 148 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU qu'à compter du mois de juin, les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront en la salle du conseil située au 940, rue du Centre sur les 20 hres, au dates suivantes :

- 6 juin 2023 - 4 juillet 2023 - 5 septembre 2023

- 3 octobre 2023 - 7 novembre 2023- 5 décembre 2023

QU'un avis public indiquant les modifications d'horaire soit donné conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-05-137

8.1 SERVICE INCENDIE – DÉMISSION D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit la demande de M. Pierre-Luc Ouellet de se retirer de la brigade des pompiers volontaires (à temps partiel) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre-Luc Ouellet œuvre à ce titre depuis plus de 6 ans avec une efficacité et une disponibilité exemplaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Pierre-Luc Ouellet à titre de pompier volontaire du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jude en date du 15 avril 2023 ;

DE SOULIGNER son apport important au sein de la communauté en lui faisant parvenir un mot de remerciement pour toutes les années de loyaux services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-138

8.2 SERVICE INCENDIE – ACHAT APPAREIL RESPIRATOIRE ET BOUTEILLE D'AIR – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le manque d'appareil respiratoire et de bouteilles d'air ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Régie Intermunicipal de Protection des Incendie du Nord des Maskoutains de nous céder des appareils et des bouteilles usagées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de neuf (9) appareils respiratoires et trente-trois (33) bouteilles d'air pour un montant de 1 000.00\$ plus taxes, si applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-139

8.3 SERVICE INCENDIE –FORMATION POMPIERS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit des exigences de formation de base et de formation continue pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU de procéder à l'inscription des sept (7) officiers à la formation du personnel en caserne en date du 6 mai 2023 au montant de 150.00\$ par pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-140

8.4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ – MRC DES MASKOUTAINS – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS – MESSIEURS RICHARD HÉBERT ET FRANCIS GRÉGOIRE

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Messieurs les conseillers Richard Hébert et Francis Grégoire déclare être respectivement directeur et officier en santé et sécurité au travail du Service de sécurité incendie de la Municipalité et qu'en conséquence, ils ne participeront d'aucune manière aux délibérations, ni ne tenteront d'influencer d'aucune manière la décision du conseil municipal portant sur le point 8.5 de l'ordre du jour. Messieurs Richard Hébert et Francis Grégoire quittent la salle du conseil.

2023-05-141

8.5 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC – CONGRÈS

ATTENDU QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec tiendra son 55ième congrès annuel à Rivière-du-Loup du 20 au 23 mai prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'opinion qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le directeur du Service de sécurité incendie participe à ce congrès;

ATTENDU QUE le directeur recommande la participation audit congrès de l'officier en santé sécurité au travail pour une journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Hébert à participer au 55ième congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup du 20 au 23 mai prochain ainsi que la participation pour une journée de l'officier en santé et sécurité au travail, monsieur Francis Grégoire.

Il est également RÉSOLU QUE la Municipalité rembourse les participants, sur présentation des pièces justificatives des frais inhérents à leur participation audit congrès.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

Messieurs Richard Hébert et Francis Grégoire reprennent leur siège à la table du conseil.

9. TRANSPORT

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-05-142

11.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOUVEAU MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE la fin du mandat de Mme Morin au siège du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de monsieur Marco Beaudry ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Jacynthe Potvin

ET RÉSOLU que le conseil procède à la nomination de Monsieur Marco Beaudry comme membre au sein du comité consultatif d'urbanisme dont le mandat se terminera en avril 2025

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

12. **LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS**

13. **AUTRES SUJETS**

2023-05-143

13.1 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – 17 MAI 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacynthe Potvin

ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-144

13.2 **VENTE DE GARAGE DU 20 AU 22 MAI 2023 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'offrir à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 20 au 22 mai 2023 et d'exonérer les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-05-145

13.3 **APPUI D'UNE INITIATIVE MUNICIPALE, AFIN DE DEMANDER UNE BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX – APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du village de Sainte-Madeleine a adopté par résolution numéro 2023-04-57 à la séance du 4 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le texte de résolution demande l'appui des municipalités, afin que le gouvernement du Québec et ses ministères liés aux institutions municipales bonifient les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités pour atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts, et ce, dans l'objectif de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Pierre Letendre

ET RÉSOLU d'appuyer la résolution numéro 2023-04-57 de la municipalité du village de Sainte-Madeleine.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts, et ce, dans l'objectif de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés ;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, aux ministères des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de la famille, au ministre de l'Environnement et

de la lutte contre les changements climatiques, au ministre de l'Éducation, au ministre responsable du Sport, du Loisirs et du Plein Air, au ministre des Transport et de la Mobilité Durable, à la Fédération Québécoise des municipalités, à L'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux du territoire et aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

14. **RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

2023-05-146

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Francis Grégoire

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h29

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Annick Corbeil,
Maire

Denis Meunier,
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim